

A-21/4562/461

RAPPORT D'ÉTAPE À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

GROUPE SUR L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

8 septembre 2004

Rapport d'étape à l'Assemblée universitaire

Groupe sur l'évaluation de l'enseignement

8 septembre 2004

En mars 2001, l'Assemblée universitaire a adopté le *Rapport du Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement* dont on trouve les recommandations en annexe. Un premier compte-rendu des opérations ayant découlé de sa mise en application a été présenté en avril 2002 à l'Assemblée universitaire. Les événements ayant marqué l'année académique 2002-2003 ont fait en sorte qu'il n'y a pas eu une telle présentation à cette instance.

Introduction

Avant de présenter les membres du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement, leur mandat, leurs travaux ainsi que les actions institutionnelles prises et à venir concernant le dossier de l'évaluation de l'enseignement, il convient de rappeler que l'évaluation de l'enseignement est une problématique complexe.

En effet, le Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement, dans son rapport à l'Assemblée universitaire en mars 2001, avait distingué deux buts en contexte universitaire pour l'évaluation de l'enseignement, ces buts n'étant cependant pas mutuellement exclusifs. Il s'agit : a) de l'évaluation de la tâche d'enseignement à des fins de promotion et de renouvellement, ou encore de probation pour les chargés de cours, le but étant alors de prendre une décision relative au statut des enseignants b) de l'évaluation dont l'objet est d'améliorer la prestation d'enseignement du professeur ou du chargé de cours.

Ces précisions ont permis au Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement de distinguer, dans le sommaire de leur rapport adopté par l'Assemblée universitaire, l'évaluation des prestations d'enseignement-cours (couvrant toutes les formes d'enseignement que prend une activité inscrite à l'horaire d'un trimestre : cours, séminaire, laboratoire, activité clinique et autres) de l'évaluation de l'enseignement (désignant la totalité de la tâche d'enseignement d'un professeur telle qu'évaluée pour le renouvellement de contrat ou la promotion, ou encore la probation dans le cas des chargés de cours) et désignée sous « évaluation statutaire ». Cette distinction sert d'appui à la recommandation 2 du rapport recommandant l'ajout d'une disposition aux règlements des études sur l'évaluation des prestations d'enseignement-cours visant que les évaluations soient obligatoires pour toutes les activités d'enseignement-cours, quel que soit le niveau de formation et quel que soit le statut des personnes qui les dispensent.

De plus, ce rapport adopté par l'Assemblée universitaire comprend aussi une invitation aux unités à mettre en place un processus d'évaluation continue de leurs programmes d'études visant à leur permettre d'obtenir, sur une base régulière, une rétroaction auprès

des étudiants, des professeurs et autres enseignants afin d'être en mesure d'apporter les améliorations souhaitées. Dans cette perspective, une liste des aspects à considérer pour une analyse diagnostique d'un programme d'études de premier cycle a été intégrée à l'automne 2001 au processus d'évaluation périodique des unités.

Composition du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement

C'est à l'automne 2003 que le comité de l'Assemblée universitaire, maintenant désigné sous le nom de Groupe sur l'évaluation de l'enseignement, a été constitué des personnes suivantes :

Présidente : Maryse Rinfret-Raynor, vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue

Professeurs et chargé de cours :

Jean-Maurice Brisson, secrétaire de la FES

Hélène David*, professeur au département de psychologie, FAS

Michel Laurier*, doyen de la FSE

Jean Leclair*, professeur, faculté de Droit

Michel Girard, directeur du bureau d'évaluation de la Faculté de médecine

Jocelyn Forget, chargé de cours et responsable de la formation professionnelle en sciences biologiques, FAS

Vice rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue :

France Fontaine, adjointe de la vice-rectrice

Patrik Maheux, conseiller en évaluation

Représentants étudiants :

Normand Bélisle*, secrétaire général de l'AGEEFEP

Pierre-Alain Benoît, coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle, FAECUM

Mathieu Leblanc, coordonnateur aux affaires académiques des cycles supérieurs, FAECUM

Secrétariat : Alain Lacombe*, secrétariat général

Mandat du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement

La relance des travaux sur l'évaluation de l'enseignement vise l'implantation des recommandations du rapport du Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement adoptées par l'Assemblée universitaire en mars 2001. Les membres du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement ont repris à leur compte les principes à la base de ces recommandations afin de favoriser l'évolution de ce dossier dans la perspective d'une plus grande valorisation de l'enseignement.

* Ces membres du Comité ont précédemment fait partie du Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement ayant fait rapport à l'Assemblée universitaire au printemps 2001, favorisant ainsi une continuité des travaux associés à ce dossier.

En particulier :

Concernant les unités :

1. Analyser le travail fait dans les unités suite aux recommandations les concernant, identifier leurs besoins de soutien à cet égard et les priorités associées.
2. Identifier, s'il y a lieu, des pratiques intéressantes, des développements en cours ou des difficultés particulières.

Concernant les actions des personnes responsables du dossier et des services impliqués

3. Donner des avis sur les priorités relatives aux développements des outils et services offerts aux unités en lien avec les résultats identifiés au point 1 et tenant compte des actions déjà réalisées ou en cours par les personnes responsables de l'évaluation et par les services impliqués (CEFES, DGTIC).
4. Donner un avis sur les modalités d'action et les outils en cours ou prévus.

Concernant les associations étudiantes :

5. Faire le point sur l'implantation des recommandations du rapport et particulièrement celles qui les interpellent spécifiquement.

Concernant le comité de promotion de l'Université et les comités de promotion facultaires

6. De concert avec la Vice-rectrice responsable du comité de promotion de l'Université, promouvoir l'importance de l'enseignement, au sens le plus large possible du terme, dans l'étude des dossiers de promotion et favoriser la diffusion, par le Vice-recteur responsable du comité de promotion, des résultats agglomérés sur une base triennale des décisions prises concernant les promotions en lien avec la qualité de l'enseignement.

Développements

7. Suite à la réalisation de ces travaux, amorcer les travaux de développements associés à une politique de l'enseignement et de l'apprentissage qui inclut l'évaluation continue des programmes et les attentes à l'égard des étudiants dans le contexte de leur programme et l'amélioration des environnements d'apprentissage.
8. Favoriser une évolution du dossier dans ses diverses dimensions, tant celles liées au processus lui-même de l'évaluation que celles des suivis qui y sont donnés pour assurer une plus grande valorisation de l'enseignement.

Travaux du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement

Le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement, qui s'est réuni à cinq reprises durant la période de décembre 2003 à mai 2004, a fait porter ses travaux sur les aspects suivants :

- Suivi dans les unités des recommandations de l'Assemblée universitaire : élaboration d'un questionnaire aux unités et analyse des résultats;
- Clarification des divers termes associés à l'évaluation de l'enseignement et amorce de discussion concernant les pratiques actuelles et celles à favoriser concernant l'évaluation d'étape visant à améliorer le cours durant sa prestation en cours de trimestre;
- Avis sur les actions du Vice-rectorat à l'enseignement qui sont en cours dans ce dossier (présentées plus loin dans ce rapport);

- Information et échange concernant les pratiques du Bureau d'évaluation de la Faculté de médecine;
- Présentation du document préparé par la FES « Un cadre général d'évaluation des prestations de formation aux cycles supérieurs ».

Implantation des recommandations de l'Assemblée universitaire dans les unités

Afin de faire le point sur l'implantation dans les unités des recommandations adoptées en mars 2001 par l'Assemblée universitaire, un questionnaire a été préparé par le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement et transmis aux unités à l'hiver 2004. Le taux de réponse à ce questionnaire est de 87%, 59 des 68 unités visées (facultés ou départements pour les facultés départementalisées) ayant répondu et toutes les facultés étant représentées. Ce questionnaire visait, en plus de faire le point sur l'implantation des recommandations, à identifier des exemples de pratiques intéressantes, à identifier les difficultés rencontrées par les unités ainsi que les besoins ressentis et les priorités. Une partie des questions étaient à choix de réponse pour permettre aux unités d'y répondre plus rapidement tout en facilitant la compilation des réponses.

D'autre part, les membres du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement ont été informés que la Faculté des études supérieures avait procédé, au cours de l'automne 2002, par la diffusion du document « Un cadre général d'évaluation des prestations de formation aux cycles supérieurs », à une collecte d'information sur les pratiques d'évaluation de l'enseignement et de l'encadrement aux cycles supérieurs, à laquelle près de 70% des unités ont répondu.

La section qui suit présente les aspects importants ressortant des informations recueillies à l'hiver 2004 par le questionnaire soumis aux unités par le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement et est complétée, selon le cas, par les informations recueillies par la FES à l'automne 2002 auprès des unités.

- *Évaluation obligatoire de toutes les prestations d'enseignement, quel que soit le statut des personnes les dispensant (recommandation 2)¹* : 93% des unités (55 sur 59 unités) évaluent les prestations d'enseignement de tous les enseignants, professeurs titulaires compris. Dans trois unités, l'enseignement des professeurs titulaires n'est pas évalué : dans un cas, parce qu'un professeur titulaire refuse parfois d'être évalué; dans les deux autres cas, parce que ces professeurs ne sont pas évalués à moins qu'ils en fassent la demande. Dans une autre unité, l'évaluation de l'enseignement des titulaires et agrégés a lieu tous les deux ans.
- *Évaluation de toutes les formules d'enseignement (recommandation 7)* : la majorité des unités (59%) évaluent toutes les formules d'enseignement (cours, laboratoires, stages, séminaires, enseignement clinique, etc.), quel que soit le cycle d'études mais 41% ne les évaluent pas toutes.

¹ On mentionne, entre parenthèses, le numéro de la recommandation du Rapport du Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement adopté par l'Assemblée universitaire en mars 2001.

La moitié des unités qui n'évaluent pas toutes les formules d'enseignement indiquent qu'il s'agit des cours aux études supérieures qui ne sont pas évalués tels les séminaires à petits effectifs étudiants ou l'encadrement. Les autres cours qui ne sont pas évalués sont des stages, des laboratoires, des travaux individualisés ou certains enseignements cliniques. Si plus de la moitié de ces unités n'évaluant pas toutes les formules d'enseignement prévoient cependant le faire, les autres indiquent des difficultés comme les petits groupes d'étudiants n'assurant pas leur anonymat, le grand nombre d'intervenants ou conférenciers dans un cours, la difficulté de rejoindre des étudiants hors campus, le manque de personnes pour administrer les questionnaires, la variété de situations d'enseignement pour un même stage ou laboratoire rendant difficile l'élaboration d'un outil commun et adapté.

Quant aux directions de mémoires et de thèses aux cycles supérieurs, près du quart des unités (22,8%) disent les évaluer en ayant recours aux formules suivantes : par un questionnaire envoyé aux étudiants (parfois rempli en présence du et conjointement par le directeur de recherche); par des rencontres collectives avec les étudiants du programme, pour recueillir leurs commentaires généraux sur l'encadrement qu'ils reçoivent; par la mise sur pied de comités de thèses qui recueillent périodiquement l'opinion des étudiants sur leur direction de recherche; enfin, par des réunions tenues par le directeur de l'unité avec les professeurs impliqués dans l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs, notamment pour discuter des questions de diplomation et de durée des études. Quelques unités qui n'ont pas encore adopté de moyens pour le faire ont signalé être à préparer des instruments appropriés pour permettre l'évaluation de l'encadrement aux cycles supérieurs.

- *Suivis donnés aux évaluations de l'enseignement* : ces suivis sont de divers types.
 - Rôle du directeur (recommandation 9) : dans presque toutes les unités, le directeur de l'unité rencontre les professeurs n'ayant pas obtenu de bons résultats.

Le directeur propose généralement les services du CEFES pour une formation d'appoint. Dans certaines unités, un jumelage à un collègue est offert. Quelques unités offrent un suivi ou un support particulier.

- Rapport d'analyse des résultats agglomérés (recommandations 10 à 12) : Dans un peu plus du quart (29%) des unités, les résultats agglomérés ou non nominatifs de l'enseignement de tous les enseignants de l'unité pour un trimestre donné sont examinés par le Comité des études, le Comité des études supérieures ou leur équivalent et il en est généralement fait rapport au doyen ou directeur (25%) et à une autre instance telle que l'assemblée départementale ou le comité directeur (22%).

Plus de la moitié des unités (58%) ont un comité des études (ou son équivalent) jouant divers rôles à l'égard de l'amélioration de l'enseignement : discussion avec les représentants étudiants sur l'enseignement dans certains cours ou sur des difficultés particulières, échanges sur des préoccupations des enseignants ou des solutions à des problèmes, organisation de sessions de formation, publication d'un rapport pouvant comprendre les résultats agglomérés de l'évaluation de la prestation de l'enseignement, discussions sur le programme (structure, objectifs, contenus, etc.).

- Portfolio d'enseignement (dossier de promotion) (recommandation 14) : près des deux tiers (64%) des unités invitent les professeurs à constituer un portfolio.

Notons qu'on n'a cependant pas demandé de préciser ce qui était entendu par le terme portfolio; de plus, près de la moitié (46%) des unités indiquent que tous leurs professeurs versent volontairement à leur dossier de promotion leurs diverses évaluations des prestations de l'enseignement, les autres unités indiquant que tous les professeurs ou une partie de ceux-ci le font occasionnellement.

- *Promotion de l'évaluation d'étape visant l'amélioration du cours durant sa prestation en cours de trimestre* (recommandation 4) : près des 2/3 des unités n'en font pas la promotion. Cependant, la pratique de l'évaluation d'étape visant l'amélioration de l'enseignement durant sa prestation en cours de trimestre n'est pas une pratique généralisée à toutes les unités, plus du tiers (36%) répondant que c'est une pratique peu ou pas utilisée et seulement 14% des unités répondant que tous les enseignants (ou presque tous) le font généralement.

Les approches utilisées pour l'évaluation d'étape visant l'amélioration du cours durant sa prestation en cours de trimestre varient selon les unités : certaines (8) ont un processus systématique alors que d'autres (9) laissent l'initiative au professeur; 13 unités indiquent que l'association étudiante a joué un rôle dans l'implantation de la pratique et 8 mentionnent que l'association étudiante est impliquée dans la gestion du processus.

- *Évaluation continue des programmes d'études* (recommandation 8) : 63% des unités indiquent avoir mis en place des moyens pour cette évaluation continue, qui est généralement faite par un comité de programme (ou autre comité équivalent) qui discute du programme et fait les recommandations nécessaires.

Il y a souvent consultation des professeurs et des étudiants avant d'énoncer les recommandations, parfois ces consultations étant faites par sondage. Des unités mentionnent qu'elles réfléchissent à l'utilisation de mécanismes d'évaluation plus formels que les réunions annuelles et elles demandent des ressources additionnelles à cet effet.

- *Implication des étudiants* (recommandations 19 et 22) : d'une part, la moitié des unités indiquent qu'elles ont identifié avec leurs représentants étudiants les moyens pour améliorer l'information et la responsabilisation de ceux-ci à l'égard de l'évaluation de l'enseignement. D'autre part, la grande majorité des unités indiquent impliquer les étudiants dans les comités des études ou autres comités équivalents. Les étudiants participent aussi à l'élaboration des questionnaires et, dans certains cas, à l'administration des questionnaires en classe.

Actions institutionnelles

En plus de procéder au recueil d'information auprès des unités pour faire le point sur le suivi des recommandations de l'Assemblée universitaire, diverses mesures ont été prises depuis 2001.

- *Ajout aux règlements pédagogiques* (recommandations 1 et 2) : rappelons d'abord l'adoption par la Commission des études, en juin 2001, d'une modification à son règlement-cadre des études donnant à chaque unité le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation des prestations d'enseignement-cours, quel que soit le statut des personnes qui les dispensent. Alors qu'au moment de la présentation du précédent rapport d'étape à l'Assemblée universitaire en avril 2002, trois facultés n'avaient pas encore adopté ce règlement, on constate que depuis, toutes les facultés ont adopté ce règlement ou sont en voie de finaliser cette adoption.

D'autre part, la Faculté des études supérieures a modifié son règlement pédagogique en ce sens au cours de l'année 2003-2004, trois ans après l'adoption du rapport de Groupe de suivi, pour permettre aux facultés et départements de se préparer dans l'intervalle à la mise en œuvre des modalités d'évaluation appropriées, moins répandues aux cycles supérieurs qu'au premier cycle, surtout en ce qui concerne l'évaluation des prestations d'encadrement. Cette modification a été préparée notamment par des discussions périodiques (aux trimestres d'automne et d'hiver des trois dernières années) avec les directions d'unités et les responsables des études supérieures dans les quatre grands secteurs disciplinaires de l'Université afin de fournir des informations globales sur la qualité des programmes.

- *Clarification des objectifs et préparation d'un document d'information* (recommandations 3 et 17) : un document d'information², élaboré par le Vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, est en cours de validation auprès des membres du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement; ce document vise à donner des informations aux unités, non seulement sur les divers termes associés à l'évaluation de l'enseignement mais aussi par rapport à l'ensemble du processus (élaboration des outils, analyse des résultats des divers rapports individuels ou agglomérés, suivis aux évaluations, etc.).

La Faculté des études supérieures a par ailleurs diffusé en 2002, auprès de toutes les directions de programmes, un document intitulé «Un cadre général d'évaluation des prestations de formation aux cycles supérieurs». Ce document est notamment destiné à fournir aux facultés et départements les outils méthodologiques nécessaires au développement des instruments appropriés à l'évaluation de l'enseignement et de l'encadrement aux deuxième et troisième cycles.

² Ce document n'est pas appelé guide afin d'éviter la confusion entre celui-ci et l'Annexe à la Convention collective des professeurs qui porte le nom de Guide de l'évaluation.

- *Révision des outils d'évaluation dans les unités* (recommandation 6) : depuis octobre 2003, les unités sont conviées, par une lettre de la Vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, à réviser leurs outils d'évaluation en fonction d'un calendrier visant à inviter progressivement dans le temps toutes les unités à procéder à cette révision avec l'aide du conseiller en évaluation; ces révisions sont réalisées ou en cours dans 14 unités; il est à noter que le calendrier tient compte du moment où les outils ont été mis en place. Le «Cadre général d'évaluation des prestations de formation aux cycles supérieurs» diffusé en 2002 par la Faculté des études supérieures visait entre autres à identifier et à recueillir les outils d'évaluation en usage dans les unités, tant en ce qui concerne l'enseignement que l'encadrement. Près de 70% des facultés et départements ont répondu à cette demande d'information, la majorité signalant procéder couramment à l'évaluation des cours et des séminaires.
- *Élaboration d'outils pour évaluer toutes les formules d'enseignement* (recommandation 7) : lors des rencontres du conseiller en évaluation avec les unités, que celles-ci soient à leur demande ou en fonction du calendrier pour la révision des outils d'évaluation, il est vérifié si les outils conviennent bien aux diverses formules d'enseignement et, selon le cas, de nouveaux outils appropriés sont élaborés. Lors de la diffusion du document «Un cadre général d'évaluation des prestations de formation aux cycles supérieurs», la Faculté des études supérieures a signalé aux directions de programmes qu'elle était en mesure d'assister les unités qui le souhaitaient pour développer les instruments appropriés d'évaluation des prestations d'enseignement et d'encadrement.
- *Soutien pour le traitement et la diffusion des résultats agglomérés* (recommandation 13) : des travaux visant l'évolution du système informatique compilant les résultats sont actuellement en cours afin de produire un fichier qui permettra ensuite une amélioration dans la présentation des résultats telle que la souplesse dans les regroupements des résultats par programme, par année d'études, etc. et leur représentation graphique; l'élaboration progressive de ces diverses possibilités répondra aux besoins formulés en ce sens par certaines unités en réponse au questionnaire qui leur a été adressé; dans le document d'information en cours de validation, des exemples et des explications sont donnés concernant l'interprétation des résultats agglomérés et ils seront mis à jour au fur et mesure que des développements seront faits à cet égard.
- *Soutien du CEFES* (recommandations 5 et 15) : l'importance d'améliorer son cours durant la prestation en cours de trimestre et les moyens pour le faire sont maintenant abordés lors du programme d'initiation aux dynamiques de l'enseignement offert aux nouveaux professeurs et chargés de cours, cette formation étant organisée par le CEFES avec le support de professeurs renommés; le programme d'activités pédagogiques du CEFES offre à l'ensemble des professeurs et des chargés de cours une trentaine d'activités de formation par trimestre (planification de l'enseignement, évaluation des apprentissages, soutien

aux stages, conception de cours en ligne, etc.) pour lesquelles on dénombre de 400 à 500 inscriptions par trimestre; un programme de mentorat par des professeurs d'expérience est en cours d'organisation au CEFES; ce dernier a aussi produit un guide pour les auxiliaires d'enseignement et un projet-pilote de formation de ces derniers mis en place à l'automne 2003 en collaboration avec la FAS a permis à ce jour à 85 de ceux-ci d'être mieux préparés à leurs fonctions. De plus, dans le cadre des activités du CEFES, la Faculté des études supérieures a offert aux professeurs, au cours des trois dernières années, un atelier sur l'encadrement des activités de recherche des étudiants aux cycles supérieurs.

D'autre part, les trois-quart des unités ayant répondu au questionnaire du Groupe de suivi sur l'évaluation ont indiqué faire la promotion des ressources du CEFES auprès des professeurs nouvellement engagés ou ayant des difficultés d'enseignement.

- *Information et promotion de la participation des étudiants au processus* (recommandations 20 et 21) : les associations étudiantes en lien avec le Vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue ainsi que la Régie des immeubles, se sont assurées que toutes les classes possédaient une affiche sur l'évaluation de l'enseignement préparée à l'intention des étudiants; cette information aux étudiants s'ajoute au message désormais inclus sur tous les questionnaires portant sur l'importance accordée à cette opération.

Actions à venir

Les membres du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement, suite aux informations recueillies auprès des unités, proposent les actions suivantes :

- *Réponse aux besoins des unités* : une priorité est donnée à répondre aux principaux besoins exprimés par les unités qui ont trait à la révision ou à la création d'outils appropriés aux types d'enseignement (cours magistral, séminaire, encadrement, etc.) à tous les cycles; il faudra aussi leur faire connaître les pratiques réussies en matière d'évaluation de l'enseignement (recommandation 16) qui ont été repérées grâce au questionnaire aux unités et aux visites des unités par le conseiller en évaluation.
- *Évaluation d'étape visant l'amélioration du cours durant sa prestation en cours de trimestre* : les travaux du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement porteront en priorité sur une meilleure précision des balises pour ce type d'évaluation, quelque soit le type d'enseignement et le cycle d'études, à y sensibiliser les unités et à les aider à en faire la promotion auprès des enseignants de leur unité.
- *Résultats agglomérés et rapport bisannuel de leur analyse* : tout en tenant compte des ressources disponibles, une priorité sera aussi donnée au développement informatique qui se fera progressivement pour assurer une présentation des

résultats de manière plus souple. Le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement verra à encadrer les développements concernant l'élaboration d'un canevas de rapport d'analyse bisannuel afin d'aider les unités à produire ce type de rapport identifiant les points forts et les points faibles des activités d'enseignement-cours, y compris aux cycles supérieurs, et proposant un plan d'action pour leur amélioration.

- *Évaluation continue des programmes d'études* : plusieurs unités ont exprimé des besoins concernant le soutien nécessaire à une évaluation plus systématisée des programmes. L'évaluation continue des programmes d'études pourra bénéficier de nouvelles informations grâce à la production de diverses analyses des résultats agglomérés et non-nominatifs (y compris, dans la mesure du possible, pour les cycles supérieurs), ainsi que leur présentation plus facilement compréhensible.
- *Favoriser un suivi aux résultats de l'évaluation de l'enseignement*: une importance devra être mise à assurer un suivi aux évaluations de l'enseignement des professeurs et des chargés de cours afin de favoriser la qualité de l'enseignement, et en conséquence, une meilleure participation et implication des étudiants au processus d'évaluation de l'enseignement. Il s'agit, d'une part, d'assurer des suivis sur le plan individuel grâce au rôle du directeur de département ou du doyen qui a la responsabilité, en cas de problème, d'examiner avec le professeur ou le chargé de cours, les moyens d'améliorer sa prestation, notamment en le référant aux ressources du CEFES. Il s'agit d'autre part des suivis donnés par les unités à leurs rapports bisannuels d'analyse des résultats agglomérés et non-nominatifs de leurs activités d'enseignement-cours et pour lesquels l'université doit apporter un support aux unités. Sur le plan institutionnel, il s'agit également de favoriser, par diverses mesures, une plus grande valorisation de l'enseignement.
- *Comité du statut du corps professoral et Comité de promotion* : suite à l'analyse des réponses des unités au questionnaire sur l'évaluation de l'enseignement, le Groupe sur l'évaluation de l'enseignement fera le suivi auprès du Vice-rectorat aux ressources humaines afin de favoriser l'implantation des recommandations concernant ces instances. Il faudra aussi inviter le Comité du corps professoral à voir comment assurer les ajustements requis aux divers textes pour tenir compte du port-folio de l'enseignement (recommandation 14).

Conclusion

Bien que diverses actions ont déjà été menées dans les unités et au niveau institutionnel et que d'autres sont en cours, il reste de nombreux défis à relever pour donner tout le support requis au dossier de l'évaluation considéré comme très important par les unités compte tenu de sa finalité pour améliorer l'enseignement, pour favoriser la persévérance des étudiants et pour valoriser l'enseignement.

Annexe

Recommandations adoptées par l'Assemblée universitaire en mars 2001 Extrait du Rapport du Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement

En matière réglementaire et dans une optique d'évaluation de la qualité de ses activités, l'Université doit s'assurer que ses activités d'enseignement font l'objet d'une attention constante et qu'elle pratique l'évaluation de toutes ses prestations d'enseignement-cours dans l'optique de rendre des comptes sur la qualité de ses activités d'enseignement.

Le Groupe recommande :

1. de distinguer, pour les fins poursuivies, l'évaluation statutaire, liée à la carrière des professeurs ou à la probation pour les chargés de cours, de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours ;
2. à cette fin, d'ajouter une disposition aux règlements des études sur l'évaluation des prestations d'enseignement-cours ; les évaluations doivent être obligatoires pour toutes les activités d'enseignement-cours, quel que soit le statut des personnes qui les dispensent ;
3. de réviser les textes relatifs à l'évaluation afin de clarifier les objectifs respectifs de a) l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours, effectuée en fin de trimestre, b) de l'évaluation d'étape à des fins formatives qui vise l'amélioration du cours pendant sa prestation en cours de trimestre et c) de l'évaluation pour fins statutaires, effectuée aux fins de la nomination et de la promotion des professeurs ou de la probation des chargés de cours.

En rapport avec les objectifs et les modalités de l'évaluation de l'enseignement, le Groupe de travail recommande :

4. aux unités de promouvoir auprès des professeurs et des chargés de cours l'utilisation de l'évaluation d'étape à des fins formatives ;
5. au CEFES d'informer les unités quant à cette modalité d'amélioration de la prestation d'enseignement-cours ;
6. que les outils d'évaluation de la prestation d'enseignement-cours soient régulièrement révisés par les unités en faisant appel à l'expertise appropriée ;
7. que les unités soient tenues d'évaluer toutes les formules d'enseignement utilisées et qu'à cette fin, l'on mette à leur disposition des outils d'évaluation pour des modalités d'enseignement telles les séminaires des cycles supérieurs, les stages, l'enseignement clinique et autres, qui assurent à la fois la validité des résultats et l'anonymat des répondants dans ces contextes particuliers.

Au cours de ses travaux, le Groupe a été amené à réfléchir à l'importance d'une évaluation continue des programmes offerts aux étudiants, pour lesquels l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours fournit régulièrement des informations quant à la

répartition de la matière enseignée, quant au rythme de travail demandé, quant à la nature des activités offertes et le reste.

En rapport avec les programmes, le Groupe recommande :

8. que les unités, par leur Comité des études, assurent l'évaluation continue des activités du programme, par des consultations auprès des enseignants et des étudiants, afin d'obtenir les informations nécessaires à l'amélioration du programme et à celle du contexte général d'enseignement.

En rapport avec le **traitement des résultats de l'évaluation,** le Groupe de travail recommande :

9. que l'Université rappelle que le directeur de département ou le doyen est, avec le professeur ou le chargé de cours, la personne qui reçoit les résultats quantitatifs de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours et que cette personne a la responsabilité, en cas de problème, d'examiner avec le professeur ou le chargé de cours, les moyens d'améliorer sa prestation;
10. que l'Université réaffirme que les résultats nominatifs des évaluations constituent, au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi 65), une information nominative détenue par l'Université par l'intermédiaire du doyen ou du directeur et, parce que jugée nominative, que cette information est confidentielle. En conséquence, seules des données agglomérées ou non nominatives sont transmises au Comité des études ;
11. que le Comité des études examine les résultats agglomérés ou non nominatifs des évaluations d'enseignement et fasse au doyen ou au directeur de département les recommandations qu'il juge approprié à cet égard.
12. que toutes les unités publient un rapport bisannuel d'analyse des résultats agglomérés ou non nominatifs de leurs activités d'enseignement-cours, qui en fasse ressortir les forces et les faiblesses, et adoptent un plan d'action en vue de leur amélioration ;
13. que l'Université mette à la disposition des unités les moyens nécessaires au traitement et à la diffusion, auprès de leurs étudiants, des résultats agglomérés ou non nominatifs de l'évaluation de leurs activités d'enseignement-cours.

En rapport avec l'aide à l'amélioration et à la valorisation de l'enseignement, le Groupe recommande :

14. que les unités invitent les professeurs à constituer leur portfolio d'enseignement comme une pièce essentielle à la présentation de leur dossier d'évaluation et que le Comité du statut du corps professoral soit invité à réviser en conséquence l'annexe VII et le guide de l'évaluation ;
15. que le CEFES publicise ses activités destinées à l'amélioration de l'enseignement en général et, plus particulièrement, fasse connaître son programme de consultation auprès de professeurs ou de chargés de cours chevronnés, lesquels sont à la disposition de leurs collègues en vue de l'aide à l'amélioration de l'enseignement,

cette activité étant offerte dans une perspective de prévention et d'amélioration des prestations d'enseignement-cours;

16. que la responsable de l'évaluation à la DRH diffuse l'information sur les pratiques réussies en matière d'évaluation de l'enseignement ;
17. que le vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue prépare un guide de l'évaluation qui regroupe l'ensemble des définitions et dispositions réglementaires sur l'évaluation en vigueur à l'Université ;
18. que le Comité de promotion de l'Université continue à accorder une attention particulière à la qualité de la composante enseignement dans l'examen des dossiers qui lui sont soumis et, sous une forme qu'il jugera appropriée, que le vice-recteur responsable du Comité de promotion publicise des résultats agglomérés de ses décisions sur une base triennale.

En rapport avec **l'information et la promotion de la participation des étudiants au processus d'évaluation des prestations de cours**, le Groupe estime que la responsabilité de promotion eu égard à l'évaluation des prestations d'enseignement-cours est également partagée par l'Université et les étudiants. C'est pourquoi **il recommande** :

19. que chaque unité examine avec les représentants étudiants au comité des études ou ce qui en tient lieu comment elle peut améliorer l'information aux étudiants quant au rôle qu'ils jouent dans la validité des résultats de l'évaluation et quant à leur responsabilité à cet égard ;
20. que le vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue s'assure, en collaboration avec la responsable de l'évaluation des prestations de cours de la DRH, que tous les questionnaires passés aux étudiants comportent un message sur l'importance que l'Université accorde à cette opération trimestrielle et qu'ils publicisent largement ce message à chaque trimestre ;
21. que les associations étudiantes participent activement à cette information à chaque trimestre ;
22. que les unités invitent les étudiants à agir comme partenaires dans la constitution et la révision des questionnaires d'évaluation des prestations de cours.

Enfin, tel que mentionné dans la section I.3 du présent rapport, le présent Groupe de suivi recommande :

23. que, tout en le chargeant d'assurer la mise en œuvre des recommandations du présent rapport, l'Assemblée universitaire transforme son mandat pour qu'il développe une politique de l'enseignement et de l'apprentissage qui inclue l'évaluation continue des programmes, les attentes à l'égard des étudiants dans le contexte de leur programme et l'amélioration des environnements d'apprentissage.

